

RAPPORT N° 99/4-10
au Conseil Municipal

OBJET

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

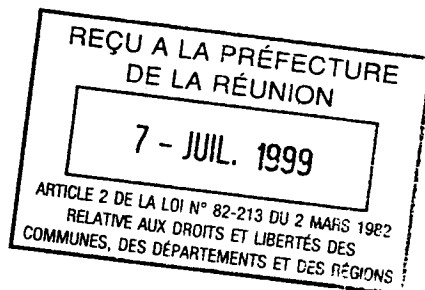
En application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement.

Ce document qui sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville et dans les Mairies Annexes contient :

- 1) - des indicateurs techniques (taux de collecte, charges brutes des substances polluantes, capacité d'épuration et rendement du système d'épuration, etc...),
- 2) - des indicateurs financiers (dettes, annuités, montant des travaux réalisés en 1998 et programmés en 1999),
- 3) - le détail du prix de l'Assainissement, ainsi que la présentation d'une facture semestrielle de 120 m³ calculée au 1^{er} janvier 1998 et au 1^{er} janvier 1999.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 99/4-10
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 30 juin 1999

OBJET

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT n° 99/4-10 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1^{er} Adjoint, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne et Entreprise municipale / Finances ;

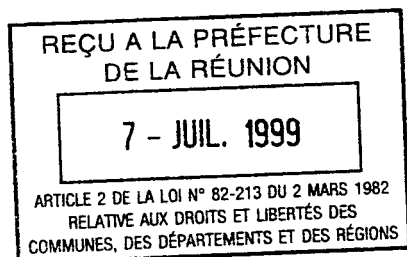
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(6 votes contre)**

Adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement -Exercice 1998.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Saint-Denis, le - 6 JUIL. 1999

LE MAIRE
Michel TAMAYA



ANNEXE AU RAPPORT N° 99/4-10

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 30 JUIN 1999

Commune de Saint Denis



Service d'assainissement

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services

Exercice 1998

(Application de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement)

LE MAIRE

M. TAMAYA

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

7 - JUIL. 1999

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Sommaire

Service de l'assainissement

-I- Présentation générale du service -----	4
1. Description	
2. Faits marquants de l'exercice	
3. Qualité du service	
4. Orientations pour l'avenir	
-II- Indicateurs techniques -----	6
1. Usine d'épuration	
1.1 Description	
1.2 Volumes traités	
1.3 Charge reçue par l'usine de la Jamaïque	
1.4 Sous-produits	
2. Réseaux et collecte	
2.1 Description	
2.2 Taux de collecte et de raccordement	
3. Usagers du système d'assainissement collectif	
3.1 Nombre de clients	
3.2 Volumes collectés chez les usagers - volumes facturés	
4. Qualité des rejets	
-III- Indicateurs financiers -----	11
1. Tarifs	
2. Facture - type	
3. Autres indicateurs financiers	
3.1 Autres recettes d'exploitation	
3.2 Dette de la Collectivité	
3.3 Travaux réalisés et programmés	

Service de l'assainissement

-I- Présentation générale du service

1. Description

✓ *Nature du service assuré par notre commune*

Collecte et traitement des eaux usées.

✓ *Service délégué :*

Collecte et traitement des eaux usées sont assurés par la Compagnie Générale des Eaux dans le cadre du contrat d'affermage du 28/08/91 d'une durée de 15 ans .

✓ *Constitution et gestion du service :*

Les volumes collectés sont traités à l'usine de la Jamaïque.

Notre commune

- ♦ 31 653 clients
- ♦ 9.766 238 m³ facturés
- ♦ 175 km de réseaux de collecte
- ♦ 13 stations de relèvement
- ♦ 1 usine de dépollution

Le personnel qui assure la collecte et le traitement des eaux usées des 121.999 habitants de la commune , bénéficie du soutien logistique de l'Agence Nord de la Générale des Eaux. (encadrement, service clientèle, secrétariat technico-administratif).

Les services de l'Agence Nord et du Centre Régional sont au service de nos concitoyens et permettent à tous les usagers de la Commune de bénéficier de l'ensemble du savoir-faire du délégataire..

⇒ Pour information, la Direction Régionale de la Société, avec un effectif de 235 personnes :

- ♦ Assure la desserte de 10 collectivités partenaires en eau potable (383 184 habitants desservis)
- ♦ Gère 42 forages et puits
 - 86 stations de traitement
 - 176 réservoirs ;
 - 3235 km de réseau d'eau potable et 161 620 branchements
- ♦ Produit 73 463 176 m³ par an
- ♦ Gère les installations de 8 collectivités partenaires en assainissement, 8 stations d'épuration d'eaux usées, 99 postes de relèvement, et 608 km de réseau d'assainissement

2. Faits marquants de l'exercice

Nos services n'ont plus eu la possibilité d'évacuer les boues en la décharge de la Jamaïque. Provisoirement, celles-ci sont évacuées à la décharge de Saint-Benoît. La loi du 12 juillet 1992, relative aux décharges contrôlées, stipule que les boues résiduelles n'y seront plus admises à compter du 1er juillet 2002. Une solution alternative doit donc être trouvée.

4 postes de relèvement supplémentaires ont été installés sur la commune.

3. Qualité du service

✓ **Accueil de la Clientèle :**

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux du Fermier à l'adresse suivante :

Générale des Eaux
53, rue Sainte Anne
Saint Denis

Le service d'astreinte de l'entreprise délégataire permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

✓ **Nombre d'interventions curatives sur réseau et branchements : 666**

✓ **Rendements épuratoire : MES : 79%**

DCO : 49%

DBO : 47%

✓ **Conformité des rejets : oui, par rapport au niveau de rejet nominal de la station non, par rapport à la réglementation en vigueur.**

4. Orientations pour l'avenir

La station de la Jamaïque, qui ne permet qu'un traitement de niveau "a" (Epuración de 90 % des matières décantables, soit 50 à 60 % de matière en suspension), ne répond pas aux exigences de l'arrêté du 22 décembre 1994.

L'orientation à prévoir pour l'évolution du système de traitement des eaux usées de la commune dépend du classement de la zone de rejet des effluents de la commune.

Un classement en zone normale imposera la construction d'une nouvelle station dont le coût, pour le cas d'une station en intercommunalité avec Sainte-Marie, serait de l'ordre de 140 MF (évaluation 1996). Il générera, en outre, un coût du service de l'assainissement de l'ordre de 2,5 fois ce qu'il est actuellement.

Un classement en « zone moins sensible » permettrait des coûts d'investissement (il ne s'agirait plus que de renforcer la station existante) et d'exploitation plus modestes.

-II- Indicateurs techniques

1. Usine de dépollution

1.1 Description

Les volumes collectés par le réseau d'assainissement sont traités à l'usine de la Jamaïque. Cette station, construite par la société O.D.A., a été mise en service en 1978. De type décantation primaire et stabilisation aérobie des boues, elle a une capacité nominale de 68.500 éq-hab (à 54 g de DB0₅/jour)

1.2 Volumes traités

Les volumes arrivés à l'usine de la Jamaïque s'élèvent à 5.104 500 m³ pour l'année, soit un débit moyen de 14 000 m³/jour.

1.3 Charge reçue par l'usine de la Jamaïque

En moyenne, l'usine de la Jamaïque a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

		Effluent	Rejet	Rendement
DBO₅	(Demande Biologique en Oxygène)	4 198 kg/jour	2 223 kg/jour	47%
DCO	(Demande Chimique en Oxygène)	9 492 kg/jour	4 827 kg/jour	49%
MES	(Matières En Suspension)	4 622 kg/jour	951 kg/jour	79%

Le nombre de bilans réalisés dans l'année a été de 24 (12 bilans mensuels DRASS et 12 bilans mensuels d'autocontrôle).

1.4 Sous-produits

Les boues produites par l'usine de la Jamaïque sont évacuées en la décharge de Saint-Benoît. 690 m³ de boues ont ainsi été évacuées durant l'année.

Les sables, graisses et produits de dégrillage sont également évacués en décharge.

2. Réseaux et collecte des eaux usées

2.1 Description

✓ Le réseau d'un linéaire total de 175 km se décompose en :

♦ réseaux gravitaires	168 km
♦ refoulement	7 km

✓ Ces réseaux comportent les ouvrages annexes suivants :

♦ postes de relèvement	13
♦ branchements	24 174

2.2 Taux de collecte et de raccordement

Les usagers raccordés représentent 76,4 % des usagers.

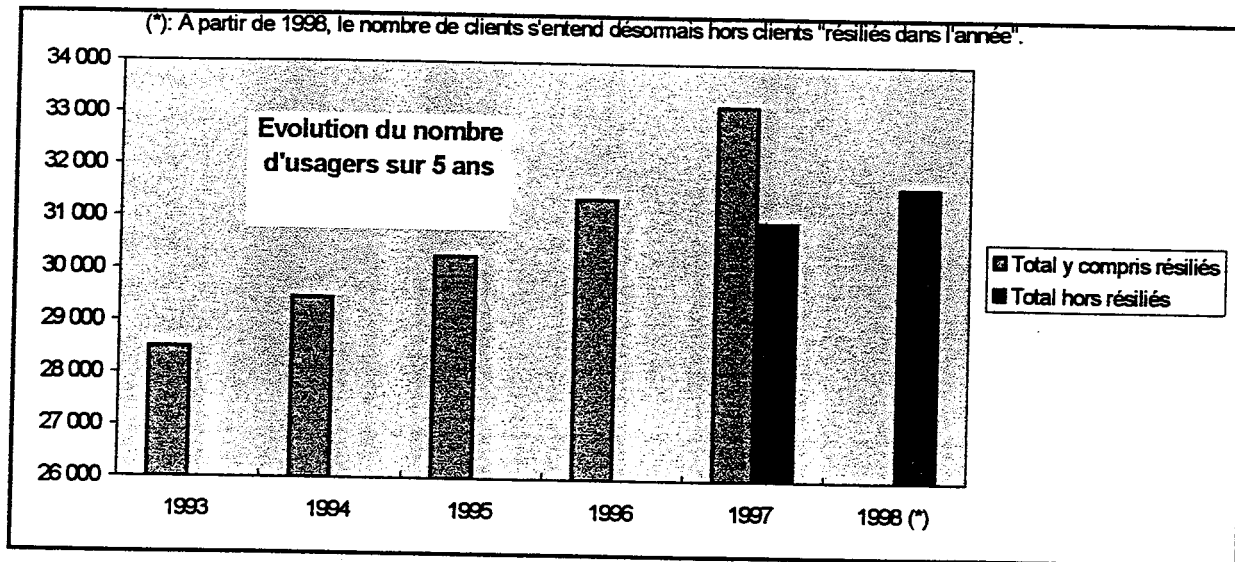
Le taux de raccordement (rapport entre usagers assainissement et total clients eau) est de l'ordre de 65 % sur la commune.

3. Usagers du système d'assainissement collectif

3.1 Nombre de clients

Sur les quatre dernières années, l'évolution du nombre de clients est la suivante :

Clients	1993	1994	1995	1996	1997	1998 (*)	Evolution 98/97
Particuliers, industriels et collectifs y compris résiliés	28 265	29 237	30 038	31 159	32 970		
Particuliers, industriels et collectifs hors résiliés					30 752	31 442	2 %
Municipaux	227	227	233	227	216	211	-2 %
Total y compris résiliés	28 492	29 464	30 271	31 386	33 186		
Total hors résiliés					30 968	31 653	2 %

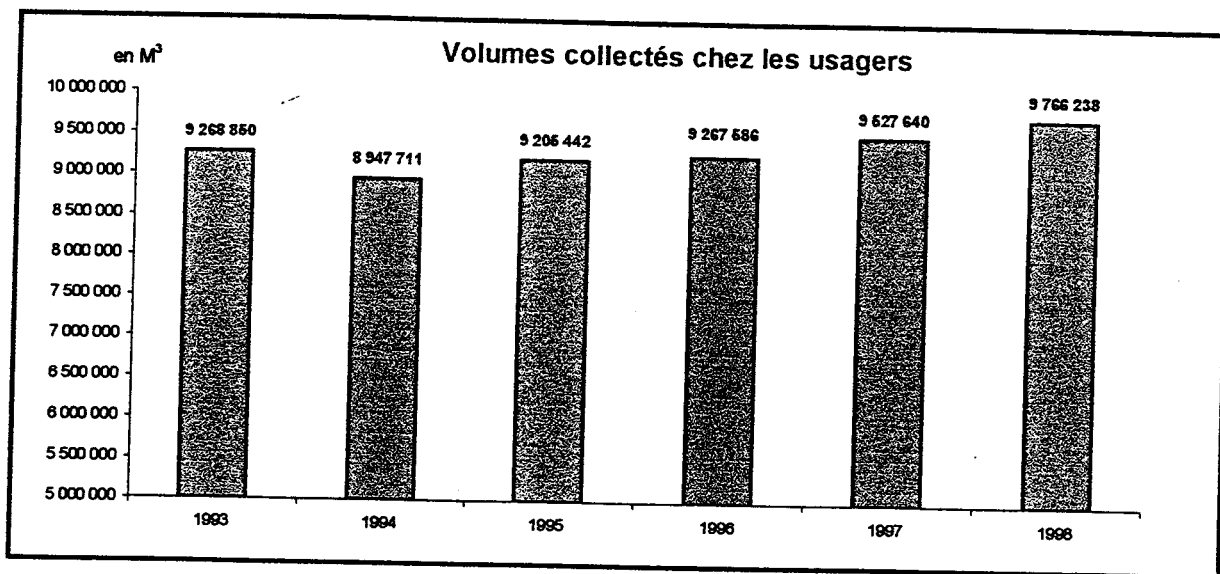


3.2 Volumes collectés chez les usagers - volumes facturés

La facturation étant établie sur la base des volumes collectés, ces derniers sont identiques aux volumes facturés.

Sur les quatre dernières années, l'évolution des volumes consommés est la suivante :

Clients	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Evolution 98/97
Particuliers, industriels et collectifs	8 402 925	7 923 698	8 215 963	8 418 308	8 690 819	9 014 655	4 %
Municipaux	865 925	1 024 013	989 479	849 278	836 821	751 583	-10 %
Total	9 268 850	8 947 711	9 205 442	9 267 586	9 527 640	9 766 238	3 %



4. Qualité des rejets

L'effluent traité rejeté dans le milieu naturel est conforme au niveau de rejet nominal de l'actuelle station d'épuration (niveau « a » de la circulaire du 04 Novembre 1980), qui prévoit un taux d'élimination des matières décantables de 90%, ce qui correspond à un abattement des M.E.S. de 50 à 60%.

	Effluent	Rendement
matières décantables	-	90%

Il est néanmoins peu conforme aux rejets définis par l'arrêté du 22 décembre 1994 :

Paramètre	Arrêté du 22 décembre 1994 "ZONE NORMALE"		Situation 1998 LA JAMAÏQUE	
	Concentration maximale	Ou rendement épuration minimal	Concentration moyenne	Rendement épuration moyen
DBO5	25 mg/l	80%	150 mg/l	47%
DCO	125 mg/l	75%	330 mg/l	49%
MES	35 mg/l	79%	65 mg/l	79%

-III- Indicateurs financiers

1. Tarifs

Les modalités de tarification en vigueur sur la commune de Saint Denis sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 Janvier 1992. La tarification comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée par les usagers.

XXXXXX

Tarif au 1er Janvier 1998

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

K connu au 01/01/1998 : 1,155709

Nature	Part du délégataire		Part de la Collectivité
	prix de base	prix actualisé	
Particuliers			
Prime fixe/semestre	0.00	0.00	66.00
Consommation	0.9400	1,086	0,66 (*)
Communaux			
Prime fixe/semestre	0.00	0.00	0.00
Consommation	0.9400	1.0860	0.00

(*) Commune Prima : 0 à 180 m3/semestre : 0 F

TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics

	prix	Destinataires
Aide au développement des réseaux ruraux (FNDAE)	0	Ministère de l'agriculture
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	0	Agence de l'eau
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	0	
Voies Navigables de France	0	Trésor public
TVA	2,1 %	

2. Facture-type

Le document ci-après représente la facture d'assainissement, établie sur la base des tarifs au 1er janvier de l'année de présentation du rapport, d'un client ayant consommé 120 m³.

Facture d'un client ayant consommé 120 m³ établie sur la base des tarifs au 1er janvier 1998					
	M ³	Prix unitaire 1997	Montant 1998	Montant 1997	Evolution 1998/1997
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Part du délégataire					
Abonnement annuel			0.00	0.00	
Consommation	120	1.0860	130.32	129.24	0.84 %
Part de la Collectivité					
Abonnement annuel			132.00	132.00	0.00 %
Consommation	120	0.6600	79.20	79.20	0.00 %
TVA à 2,1 %			7.17	7.15	0.32 %
Sous-total TTC "eau"			348.69	347.59	0.32 %
Soit le m³ TTC hors abonnement			1.78	1.77	0.52 %
Soit le m³ TTC total			2.91	2.90	0.32 %

3. Autres indicateurs financiers

3.1 Autres recettes d'exploitation

3.2 Dette de la commune

Les indicateurs ci-dessous sont extraits de l'état de la dette de la commune

✓ En cours total de la dette au 31/12/98	:	36. 354. 500, 96 F
✓ Montant des annuités payées aux cours de l'exercice 98	:	5. 487. 149, 35 F

3.3 Travaux réalisés et programmés

Montant des travaux réalisés en 98	:	8. 560. 087, 01 F
Montant des travaux programmés en 99	:	8. 310. 000 F

Le projet essentiel est la réalisation de la nouvelle usine de dépollution.

Une réflexion est actuellement en cours pour la définition du site et du niveau épuratoire. Ce niveau épuratoire, selon le classement en zone normale ou en zone moins sensible, aura une répercussion importante sur le coût des investissements, donc sur la part << délégataire >> du prix de ce service.